



Approuvé par la Municipalité de Préverenges dans sa séance du 7 juin 1982.

Le Syndic :
P. Borgnana

Le Secrétaire :
A. Zoëll

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 11 juin 1982 au 12 juillet 1982.

Le Syndic :
P. Borgnana

Le Secrétaire :
A. Zoëll

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 25 mars 1983.

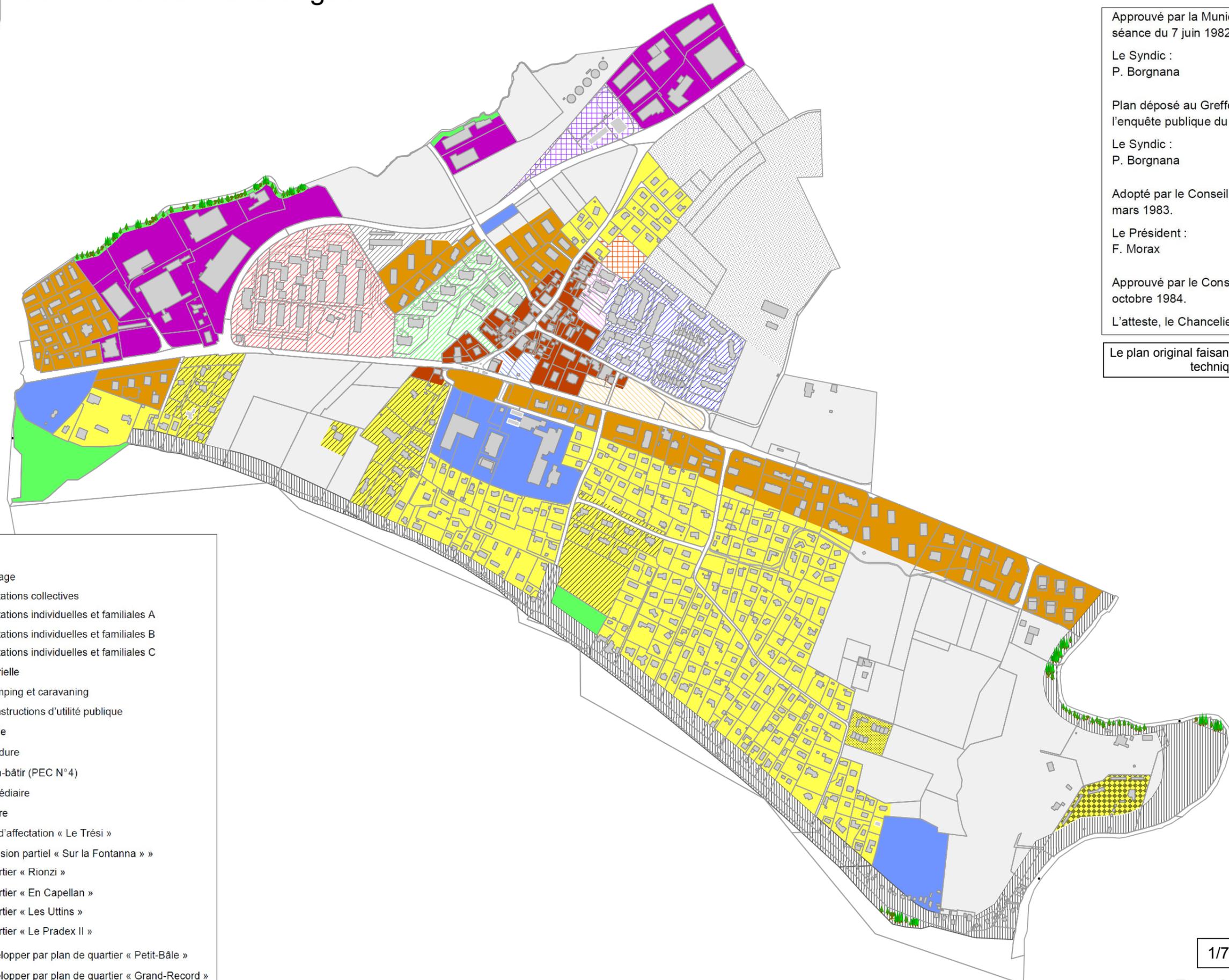
Le Président :
F. Morax

Le Secrétaire :
P. Isoz

Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 24 octobre 1984.

L'atteste, le Chancelier : F. Payot

Le plan original faisant foi peut être consulté au Service technique de la commune



Légende :

- Zone du Village
- Zone d'habitations collectives
- Zone d'habitations individuelles et familiales A
- Zone d'habitations individuelles et familiales B
- Zone d'habitations individuelles et familiales C
- Zone industrielle
- Zone de camping et caravaning
- Zone de constructions d'utilité publique
- Zone agricole
- Zone de verdure
- Zone de non-bâti (PEC N°4)
- Zone intermédiaire
- Aire forestière
- Plan partiel d'affectation « Le Trési »
- Plan d'extension partiel « Sur la Fontanna »
- Plan de quartier « Rionzi »
- Plan de quartier « En Capellan »
- Plan de quartier « Les Uttins »
- Plan de quartier « Le Pradex II »
- Zone à développer par plan de quartier « Petit-Bâle »
- Zone à développer par plan de quartier « Grand-Record »
- Zone à développer par plan de quartier « Borgeaud »

1/7'500

Etat : Mai 2018